



HÉBERGEMENT D'URGENCE

MISSION :

Accueil et mise à l'abri d'un public en demande d'hébergement d'urgence pour permettre l'évaluation sociale et l'accès aux droits, dans l'attente d'une réorientation adaptée par le biais du SIAO ou d'un accès direct au logement autonome.

IMPLANTATION :

Département Saône-et-Loire

CAPACITÉ :

247 places d'hébergement d'urgence professionnel :

- Autun : 26 places réparties sur 14 logements ;
- Chalon-sur-Saône : 101 places réparties sur 39 logements ;
- Cluny : 10 places réparties sur 2 logements ;
- Le Creusot : 19 places réparties sur 11 logements ;
- Louhans : 11 places réparties sur 6 logements ;
- Mâcon : 33 places réparties sur 14 logements ;
- Montceau-les-Mines : 15 places réparties sur 10 logements ;
- Paray-le-Monial : 25 places réparties sur 11 logements ;
- Tournus : 7 places réparties sur 3 logements.

CONDITION D'ADMISSION : Orientation par le 115

FINANCEMENT : DDETS 71

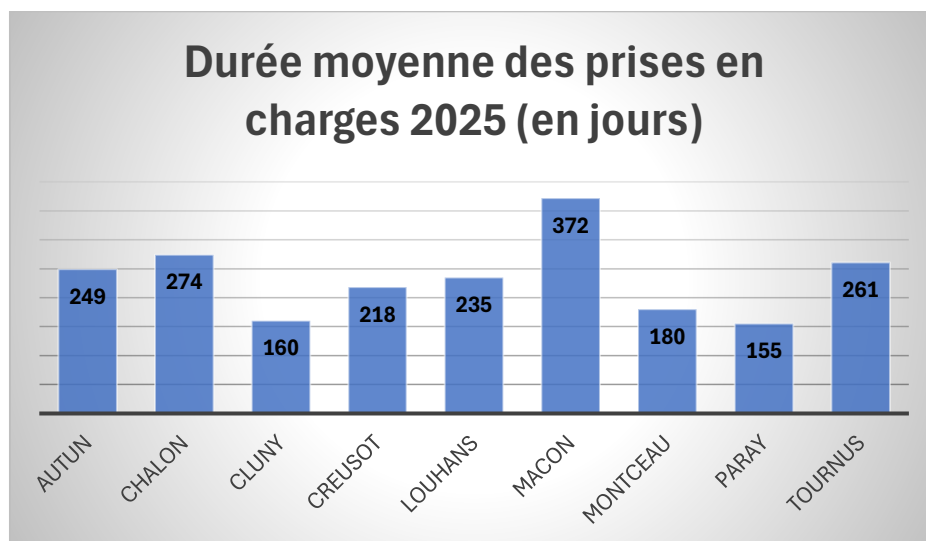
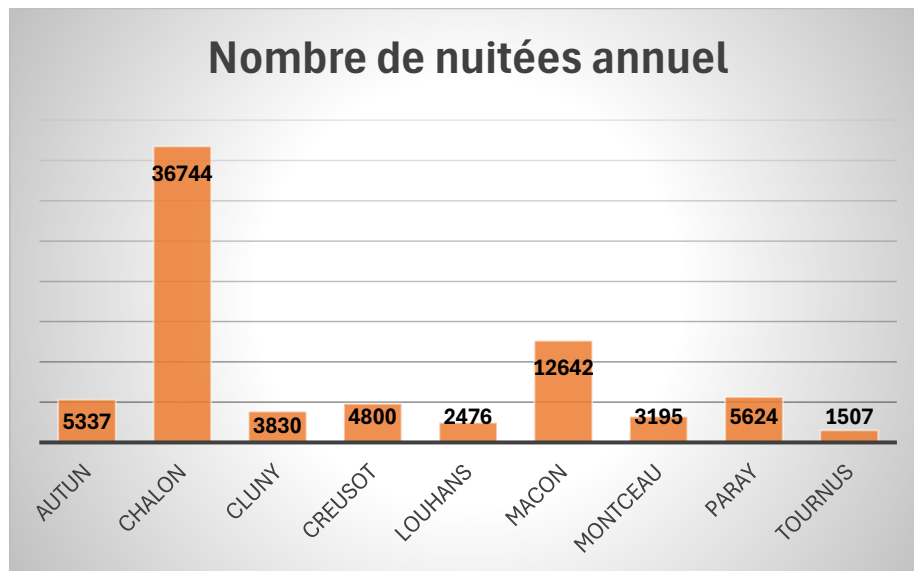
Données quantitatives

Hébergement Urgence	2025	2024	2023	2022	2021	2020
En nuitées	76 155	53 034	35 801	34 785	61 857	55 466
En nombre de ménages	233	177	138	137	234	172
En nombre de personnes	433	314	258	304	430	307

L'augmentation significative du nombre de nuitées (+30,36 %) s'explique par l'augmentation du parc, avec :

- La transformation au 1^{er} janvier 2025 des 84 places d'HI Hors CHRS en HU, soit le passage de 152 à 236 places HU ;
- La création de 11 places HU supplémentaires au Creusot au 1^{er} novembre 2025, soit le passage de 236 à 247 places.

L'augmentation de la capacité totale d'accueil est de 38,46 %.



En 2025, la durée moyenne de prise en charge des personnes depuis leur entrée sur le dispositif (y compris les personnes sorties au cours de l'année) est de 234 jours (soit 7,67 mois), alors que les contrats d'hébergement prévoient un accueil temporaire de 3 mois.

Concernant la durée moyenne de prise en charge des personnes sorties au cours de l'année, elle s'élève à 219 jours (soit 7,18 mois).

Les durées d'hébergement en structures d'urgence dépassent largement les prévisions du fait de plusieurs facteurs structurels :

- Une tension sur le marché locatif : l'accès au logement social est de plus en plus difficile en raison d'une forte demande et d'une offre limitée ;
- Un besoin d'orientation vers un hébergement plus adapté : certaines personnes nécessitent un accompagnement spécifique (hébergement d'insertion, structures médicalisées...), mais ces dispositifs sont saturés ;
- Une situation administrative précaire : les personnes sans droit au séjour ne peuvent pas prétendre à certaines solutions de sortie, ce qui limite les parcours. Certaines procédures de régularisation aboutissent quant à elles après de longs mois de recours divers ;
- Des hébergements occupés longtemps par des personnes en procédures d'expulsion engagées par l'association.

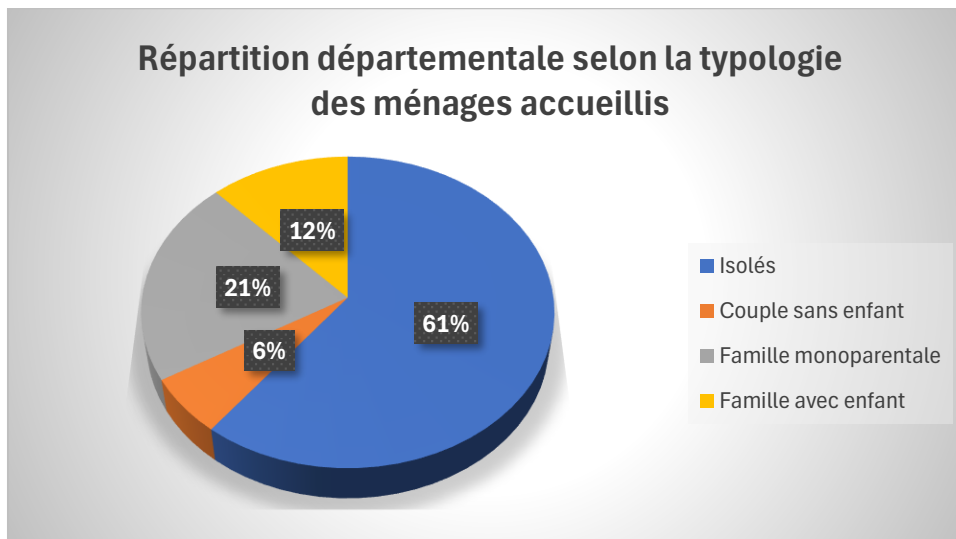
L'accumulation de ces situations sature les structures d'hébergement d'urgence et compromet leur fonction initiale : garantir un accueil transitoire avant une orientation vers une solution adaptée. Dans ce contexte, il demeure néanmoins indispensable d'assurer une continuité d'accueil jusqu'à l'accès à une solution plus pérenne, afin de prévenir les ruptures de parcours et d'éviter l'aggravation des situations (précarité, santé, exclusion sociale).

	Nombre de places	Nuitées théoriques	Nuitées réalisées	Taux d'occupation
Autun	26	9 490	5337	56,20 %
Chalon-sur-Saône	101	36 865	36 744	99,70 %
Cluny	10	3 650	3 830	104,90 %
Le Creusot	19	3 591	4 800	133,60 %
Louhans	11	4 015	2 476	61,70 %
Mâcon	33	12 045	12 642	104,90 %
Montceau-les-Mines	15	5 475	3 195	58,40 %
Paray-le-Monial	25	9 125	5 624	61,63 %
Tournus	7	2 555	1 507	58,90 %
TOTAL	247	86 811	76 155	87,70 %

Le **taux d'activité de 87,70 %** s'explique par l'immobilisation de logements pour travaux et par la sous-occupation sur certains territoires, majoritairement liée à une inadéquation entre l'offre et les besoins.

Sur l'année 2025, au total **233 ménages accueillis représentant 433 personnes**.

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples sans enfant	Familles monoparentales	Familles avec enfants
Autun	19	3	3	2
Chalon-sur-Saône	33	6	20	14
Cluny	4	1	5	1
Le Creusot	11	2	4	1
Louhans	10	0	2	2
Mâcon	19	2	7	5
Montceau-les-Mines	23	0	1	0
Paray-le-Monial	17	0	5	2
Tournus	5	0	3	1
TOTAUX : 233	141	14	50	28



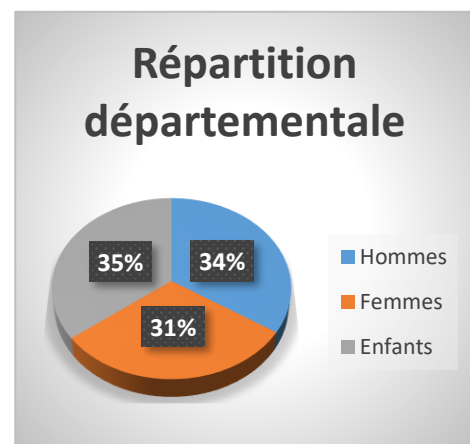
Les personnes isolées (60,51 %) constituent la majorité des ménages accueillis. Cette proportion reste relativement stable par rapport à 2024 (64 %).

Les familles avec enfants représentent 12,01 % et les familles monoparentales 21,45 %, souvent plus fragilisées économiquement et socialement.

Les couples sans enfant (6 %) sont moins présents sur les dispositifs d'urgence, avec probablement d'autres solutions d'hébergement (à-minima pour l'un des membres du couple).

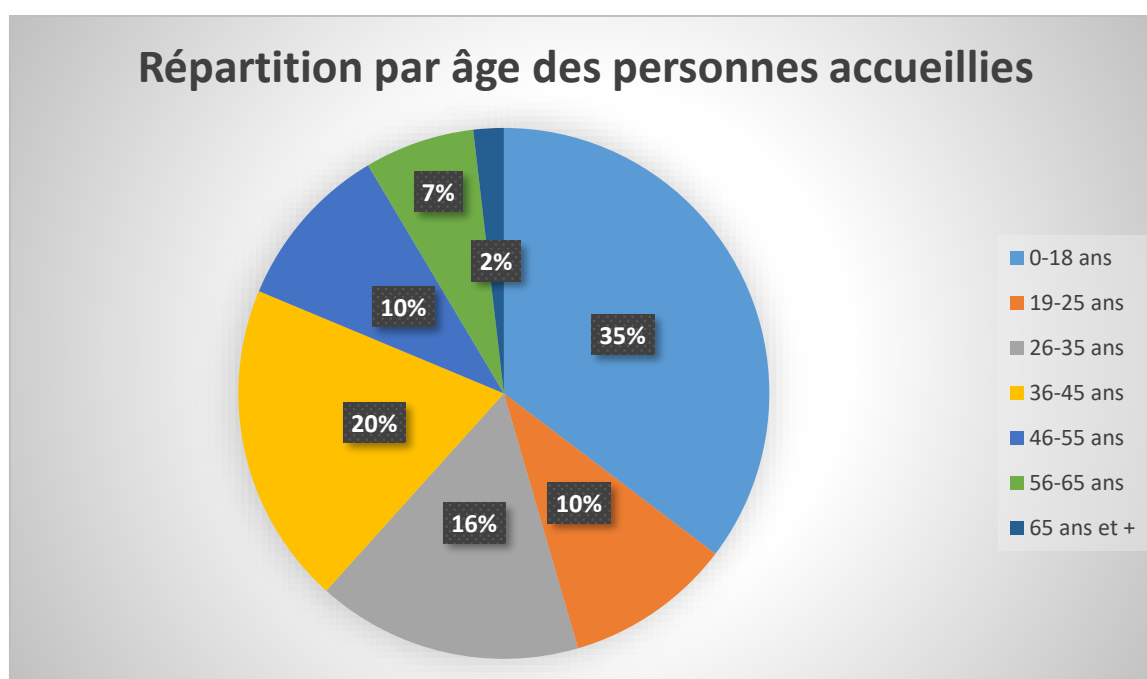
Cette répartition reflète des réalités économiques et sociales, comme la précarité des personnes seules ou des familles monoparentales, qui ont souvent plus de difficultés à trouver un logement stable en raison de l'accès aux droits, du niveau des ressources et de la tension sur les logements de petites typologies en Saône-et-Loire.

Typologies par personnes	Hommes	Femmes	Enfants
Autun	18	14	10
Chalon-sur-Saône	49	47	71
Cluny	1	13	13
Le Creusot	12	9	11
Louhans	10	7	7
Mâcon	15	25	19
Montceau-les-Mines	21	3	2
Paray-le-Monial	16	10	14
Tournus	6	4	6
TOTAL : 433	148	132	153



La répartition entre les hommes (34,18 %) et les femmes (30,48 %) est relativement équilibrée et la part des enfants représente 35,33 %, soit en légère progression par rapport à 2024 (30 %).

Âges	0-18 ans	19-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans	65 ans et +
Autun	8	4	11	7	5	3	2
Chalon-sur-Saône	74	14	20	34	15	11	1
Cluny	16	2	1	4	5	0	1
Le Creusot	13	4	5	4	5	2	0
Louhans	7	2	6	8	1	1	0
Mâcon	21	9	11	11	6	3	1
Montceau-les-Mines	2	3	5	6	2	6	3
Paray-le-Monial	12	4	9	8	4	2	0
Tournus	0	2	2	3	1	1	0
TOTAUX : 433	153	44	70	85	44	29	8



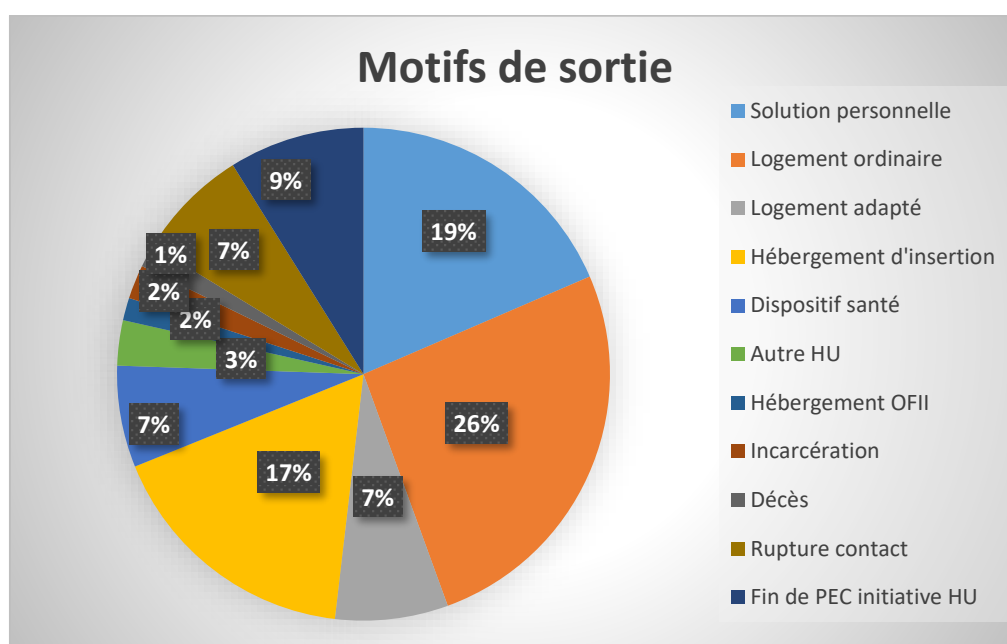
Les moins de 18 ans sont majoritaires avec 35,33 % ; il s'agit d'enfants mineurs en famille.

Les jeunes adultes (19/25 ans) représentent 10,16 % ; et sont souvent en situations de ruptures familiales, sans ressources, avec des difficultés à accéder à un emploi et/ou l'absence de logement abordable et accessible.

Les adultes dont l'âge est compris entre 26 et 45 ans représentent 35,79 % des personnes accueillies, périodes durant lesquelles les difficultés économiques et sociales sont marquées par des accidents de la vie avec la perte d'emploi, des dettes ou des séparations conjugales.

Les plus de 46 ans représentent 18,70 % du public accompagné. Il s'agit d'une population potentiellement vulnérable en raison du vieillissement prématuré des personnes en situation de précarité.

Solutions de sorties	Autun	Chalon-sur-Saône	Cluny	Le Creusot	Louhans	Mâcon	Montceau-les-Mines	Paray-le-Monial	Tournus	TOTAL
Solution personnelle	3	2	5	2	3	0	4	3	3	25
Logement ordinaire	4	11	2	4	2	7	1	3	1	35
Logement adapté	0	4	1	0	0	2	2	1	0	10
Hébergement d'insertion	3	9	0	2	1	1	3	3	1	23
Dispositif santé	2	2	0	0	0	0	4		0	8
Autre HU	0	1	0	0	0	1	1	1	0	4
Hébergement OFII	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
Incarcération	0	1	0	1	0	1	0	0	0	3
Décès	1	0	0	0	0	0	1	0	0	2
Rupture contact	0	1	0	0	2	0	3	4	0	10
Fin de prise en charge à l'initiative du dispositif	2	2	0	0	3	3	0	2	0	12
TOTAL	15	34	9	9	11	15	19	17	5	134



Sur l'année, **134 ménages sont sortis**, en majorité pour accéder au logement ordinaire (26,11 %) ou adapté (7,46 %), indicateurs positifs d'insertion durable et de mise en œuvre de la politique du Logement d'Abord. Le taux de sortie en logement passe ainsi de 20 % en 2024 à plus de 33 % en 2025.

Viennent ensuite les sorties par le biais d'une solution trouvée par les ménages eux-mêmes (18,65 %) et inclut les retours en famille, l'hébergement chez des tiers ou des solutions plus précaires en habitat indigne ou squat, notamment pour ceux qui refusent les contraintes des contrats de séjour et l'accompagnement social.

Certaines personnes, en raison de problématiques plus importantes et/ou d'absence totale de ressources (jeunes de moins de 25 ans par exemple), nécessitent une orientation vers une étape intermédiaire d'hébergement d'insertion avec un accompagnement social global (17,16 %).

2,98 % concernent des réorientations vers un autre hébergement d'urgence souvent en lien, avec des projets d'insertion envisagés sur un secteur particulier (formation, soins engagés sur une autre ville), un rapprochement familial (pour faciliter les visites d'un enfant placé par exemple) ou l'adaptation du lieu d'accueil avec la composition familiale.

1,49 % des ménages est réorienté vers un dispositif d'hébergement dédié de l'OFII alors que ce taux s'élevait à 10 % en 2024, il s'agissait essentiellement de ménages en demande d'asile orientés à leur arrivée en France sur les places hivernales à l'hôtel, dispositif inexistant sur la période 2025 / 2026.

5,97 % des ménages ont intégré un dispositif santé (hôpital, LAM, LHSS ; ACT) et 2,23 % ont été incarcérés. Ces sorties reflètent l'indices de vulnérabilité et de précarité des personnes hébergées.

7,46 % des personnes quittent le dispositif de leur propre chef, sans informer en amont le travailleur social référent.

Enfin, 8,95 % quittent l'hébergement d'urgence à la suite d'une fin de prise en charge signifiée par le dispositif, en raison du non-respect du règlement intérieur (dégradations volontaires, violences, nuisances envers le voisinage...) ou de la non-adhésion à l'accompagnement social proposé. Cette proportion, en forte progression par rapport à 2024 (2 %), témoigne de la complexité des situations rencontrées parmi le public accompagné. Elle peut également refléter l'inadéquation des dispositifs d'hébergement d'urgence à une partie des personnes accueillies, ainsi qu'une dégradation de la santé mentale, souvent aggravée par des difficultés d'accès aux soins ou des refus de prise en charge.

Données qualitatives

Faits marquants / activités spécifiques :

Aucune place d'hôtel n'a été ouverte sur la période hivernale du 1^{er} novembre 2024 au 31 mars 2025 sur le département.

À Paray-le-Monial, une permanence de l'EMPP a été mise en place dans les locaux de l'antenne Le Pont, pour une prise en charge des personnes pour lesquelles une orientation sur le CMP est impossible. L'infirmière des LHSS mobile est également régulièrement sollicitée.

Sur l'hébergement d'urgence professionnel, une proportion importante des situations sont dites complexes avec des droits au séjour non régularisés, pour lesquelles l'accès au logement ordinaire et/ou aux dispositifs d'hébergement d'insertion n'est pas possible du fait de la nature du statut des personnes.

À noter toutefois le levier que peut représenter la commission fluidité mensuelle de la Préfecture dans la régularisation de certaines situations.

Difficultés repérées :

- Des typologies de logement sur le parc HU qui sont en inadéquation avec la composition des ménages orientés par le 115 ;
- La colocation, utilisée en levier à la sous occupation, est désormais marginale car elle implique souvent une gestion difficile des lieux (mauvaise entente entre les occupants, incidences sur les projets d'insertion, occupation des logements plus complexes et moins entretenus, conséquences sur le voisinage, ...)
- Un parc qui se dégrade avec des travaux conséquents à prévoir ;
- Des difficultés à faire intervenir des artisans ou entreprises de nettoyage rapidement ce qui allonge les délais de vacance des hébergements ;
- Des procédures d'expulsion engagées onéreuses et longues, immobilisant des places ;
- Des difficultés d'accès aux soins notamment sur les territoires ruraux ;

- Des difficultés croissantes d'orienter vers les CMP par manque de médecins psychiatres ce qui complique la continuité des soins et l'accès aux traitements de substitution ;
- La désertification médicale, particulièrement en ce qui concerne les médecins traitants.

Plaintes et réclamations :

Pas de plaintes ou réclamations recensées en 2025.

Événements indésirables et événements indésirables graves :

Pas d'EI ou EIG reçus en 2025.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2025 :

- Les 84 places d'Hébergement d'Insertion Hors CHRS en sous occupation chronique, ont été basculées sur le parc d'Hébergement d'Urgence au 1^{er} janvier 2025, à orientation par le 115 ;
- Des logements supplémentaires ont été captés à Autun, Chalon-sur-Saône, Paray-le-Monial et Mâcon, pour venir pallier la sous occupation et adapter le parc ;
- ETAP de Cluny, une convention de partenariat a été signée ;
- Un projet d'habitat alternatif a été pensé et élaboré en 2025, sans déclinaison concrète à ce jour.

Perspectives 2026 :

- Poursuivre l'adaptation du parc d'hébergement aux besoins actuels en captant des plus petites typologies de logement, dans la limite de la capacité des travailleurs sociaux à absorber la charge de travail supplémentaire de gestion locative ;
- Mettre en place des dynamiques favorisant l'expression et la participation des personnes hébergées, afin de les rendre davantage actrices de leur projet de réinsertion ;
- Soutenir le projet d'habitat alternatif élaboré en 2025, afin de poursuivre l'adaptation des modalités d'accueil sur l'Hébergement d'Urgence, notamment à destination du public à la rue qui n'a plus recours au 115.

LEXIQUE

ACT :	Appartement de Coordination Thérapeutique
CMP :	Centre Médico Psychologique
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
DDETS :	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
EI :	Evénements Indésirables
EIG :	Evénements Indésirables Graves
EMPP :	Equipe Mobile Précarité Psychiatrique
ETAP :	Espace Temporaire de Personnes
HI :	Hébergement Insertion
HU :	Hébergement Urgence
LAM :	Lits d'Accueil Médicalisés
LHSS :	Lits Halte Soins Santé
OFII :	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
SAO :	Service d'Accueil et d'Orientation
SIAO :	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
VIF :	Violences Intra-Familiales